

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2013

---

INDÉPENDANCE DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC - (N° 1114)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC82

présenté par  
M. Rogemont, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer à la deuxième occurrence du mot:

", qui",

les mots:

". Ce délai"

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.